

VILLE DE BOUCHERVILLE

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné que les règlements suivants ont été adoptés par le conseil de la Ville de Boucherville lors de sa séance extraordinaire du 12 décembre 2018 :

RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-246-1

TITRE ET OBJET: RÈGLEMENT 2018-246-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2016-246 ORDONNANT DES TRAVAUX DE RAJEUNISSEMENT DE DIVERSES RUES ET DÉCRÉTANT À CES FINS UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 2 499 558 \$

Ce règlement a reçu l'approbation du MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION le 17 janvier 2019.

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi. Il est disponible pour consultation à l'hôtel de Ville de Boucherville, Direction du greffe, aux heures ordinaires de bureau.

DONNÉ À BOUCHERVILLE,
ce 17 janvier 2019

Marie-Pier Lamarche, greffière